

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE BLIDA
DAIRA D'OUED EL ALLEUG
COMMUNE D'OUED EL ALLEUG
N-I-F : 096209049174320**

***Avis D'attribution Provisoire
Concernant l'appel d'offre Ouvert avec exigence de capacités minimales
N° :04/2026.***

Etablie en application des dispositions de l'article 44 et 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, et l'article n° : 46 de la loi n° : 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire communale d'oued el alleug informe tous les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° : **04/2026** parut dans deux Journaux nationaux : **Akhbar El yaoum** Le **12/02/2026** et **Le Redacteur** le **12/02/026** et au **BOMOP** et deux **journaux électronique**; concernant le projet :

*** Aménagement et Revêtement Différent Ruelles Cité Sidi Yahia 01 ère Tranche sur linéaire 600 ML.**

Vu le Procès-Verbal de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres du **10/03/2026** , et après Complément les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature conformément l'article 69 du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et délégation de service public, il a été décidé D'attribué ce projet ou soumissionnaire suivant :

N°	Projet	Entreprises	Montant d'offre financier	Délai D'exécution	OBS
02	Aménagement et Revêtement Différent Ruelles Cité Sidi Yahia 01 ère Tranche sur linéaire 600 ML.	Enterprise Silmi Foued Bir Touta -(Alger)- N° de NIF : 182090200138198	14 540 372.00 DA	Deux « 02 » Mois	Moins Disant après qualifier techniquement

Conformément l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 les 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et délégation de service public, et l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics.

. Les Soumissionnaires Peut qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Les Soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire d'un marché peuvent introduire un recours, auprès de la commission des marchés compétente « Commission des marché Publics de Commune D'oued El Alleug ». est introduit dans des **Dix (10) Jours** à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivante.

P/APC oued el- Alleug